

Article paru dans Réalités neuchâteloises en octobre 2000

Vous avez dit libéral ?

Le lecteur qui tient ces quelques lignes entre les mains est, sinon membre de notre parti, pour le moins intéressé par nos actions et notre pensée. Il est toutefois surprenant de constater la mauvaise compréhension de notre philosophie que l'on peut entendre dans la population et dans la presse. Dans les paragraphes qui suivent, nous aimerions tenter de remettre un peu d'ordre dans cette confusion; une confusion soigneusement entretenue par nos adversaires politiques...

Problème de définition

Plusieurs pays de par le monde ont un parti qui se veut libéral. Ainsi, le premier ministre canadien, M. Jean Chrétien, est membre du parti libéral du Canada. Mais la comparaison s'arrête là. En Amérique du Nord, les libéraux mènent une politique de centre-gauche et sont assez fortement attachés à la notion d'État-Providence.

L'adjectif "libéral", ainsi qu'on peut le voir, est apprêté à plusieurs sauces différentes. On se doit donc, au préalable, de le définir clairement. Si l'on s'en réfère au Petit Robert, on trouve deux définitions du libéralisme. L'une, un peu vieillie, parle de prodigalité et de générosité. La seconde reprend ce thème mais a évolué dans une version plus politisée pour décrire le fait **d'être favorable aux libertés individuelles.**

A la lumière de cette définition, on peut tenter de dériver quelques principes politiques simples et qui permettront de mieux expliciter notre pensée.

La Constitution

Une Constitution doit, avant tout, être garante des libertés individuelles. A cet égard, la mention explicite de minorités à protéger est superflue, sous peine de sous-entendre que ces minorités ne font en fait pas partie de la société. Ainsi, par exemple, pourquoi mentionner l'égalité entre les êtres humains pour, plus bas, préciser l'égalité de droit des handicapés ou des femmes ? Doit-on comprendre par là que ces derniers ne sont pas des êtres humains ?

Ainsi, une Constitution, dans sa signification libérale, doit essentiellement permettre et favoriser toutes les initiatives et les droits individuels. Les seules restrictions doivent servir à protéger les autres individus et la société dans son ensemble. Dans ce sens, on doit comprendre le rôle de l'État comme devant garantir et protéger les libertés.

Le commerce

La garantie de la liberté individuelle implique directement le droit de créer sa propre entreprise. Dans cette optique, l'État, garant de cette liberté, se doit de minimiser, voire d'abolir, toute entrave à la création d'entreprises. En contrepartie, il est évident que les droits des employés (leur santé mentale et physique, leur libertés, etc...) doivent être garantis. Une entreprise libérale est une entreprise dynamique et doit être comprise comme étant un partenariat entre entrepreneurs et collaborateurs. Les vieux modèles militaristes ne répondent pas à cette définition.

La politique extérieure

Toujours dans le but de garantir un marché et une concurrence les plus équitables possibles, notre pays se doit de s'assurer que ses entreprises et ses citoyens ne soient pas défavorisés par rapport à leurs voisins; en particulier en ce qui concerne les libertés de marché et de déplacement. Il est donc absolument crucial que notre pays continue ses rapprochements avec l'Union européenne et l'ONU dans le but d'une intégration dans les plus brefs délais.

Pour en terminer avec des concepts surannés

botteron@aviation.ch

Tél. : +41 (0)79 235 9425

Ainsi qu'on a pu le voir, le libéralisme implique ouverture et respect d'autrui. On serait même tenté de déclarer que le libéralisme est plus une éthique de vie qu'un dogme politique.

De par la prise en compte à la fois des intérêts des entreprises et de ses collaborateurs, on pourrait aussi en conclure que le libéralisme (et l'humanisme qui lui est lié) est une alternative moderne tant au conservatisme radicalisant qu'au socialisme "revendicard" qui sont des réminiscences du siècle dernier. Le fait que, de par le monde, on trouve des partis libéraux des deux côtés de l'échiquier politique en est peut-être un indice...

Yvan Botteron
Conseiller général
Les Ponts-de-Martel